

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kalk Ex Plus

UFI: 98D6-U0GV-W00E-6XQK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit spécial

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Azett GmbH & Co. KG
Rue: Gutenbergstr. 8
Lieu: D-87781 Ungerhausen
Téléphone: +49 (0) 8393 / 92270-0
E-mail: vertriebsinnendienst@azett.de
Interlocuteur: Labor
E-mail: labor@azett.de
Internet: www.azett.de

Téléfax: +49 (0) 8393 / 92270-22
Téléphone: +49 (0) 8393 / 92270-0

Représentation suisse

Société: CT Chemie GmbH
Rue: Gewerbestrasse 3
Lieu: CH – 3423 Ersigen
Téléphone: 034 448 10 10
E-mail: info@ct-chemie.ch
Internet: www.ct-chemie.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

145 (24h)
Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zürich, Telefon: 044 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
acide lactique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 2 de 10

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
 P280 Porter Gants de protection et protection des yeux.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
79-33-4	acide lactique			30 - < 35 %
	201-196-2	607-743-00-5	01-2119474164-39	
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1; H314 H318 EUH071			
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol			5 - < 10 %
	252-104-2		01-2119450011-60	
308062-28-4	Amine, C12-14-alkyldimethyl, N-Oxide			< 1 %
	931-292-6		01-2119490061-47	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
34590-94-8	252-104-2	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = 60 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 9510 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
308062-28-4	931-292-6	Amine, C12-14-alkyldimethyl, N-Oxide	< 1 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1064 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
 Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 3 de 10

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Evacuation: voir rubrique 13

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 4 de 10

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant.
Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker conformément à: Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV).

Conseils pour le stockage en commun

Conserver le récipient bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.
Température de stockage de 5°C à 25°C
Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection contre la poussière/Masque de protection du visage EN 166

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Voir les informations fournies par le fabricant.
Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Nitrilkautschuk) (EN 374)

Temps de pénétration >480 min

NBR 0,35 mm.

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 5 de 10

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. (Fibres naturelles (coton) / fibres synthétiques résistantes à la chaleur)

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite.
Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
pH-Valeur (à 20 °C):		1 - 2
Densité:		1,07 - 1,09 g/cm ³

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 6 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Ratte	LD50	
	cutanée	DL50 9510 mg/kg	Kaninchen	LD50	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 60 mg/l	Ratte	LC50	
308062-28-4	Amine, C12-14-alkyldimethyl, N-Oxide				
	orale	DL50 1064 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>969	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1919	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	4168	0 h	Pseudomonas putida	
308062-28-4	Amine, C12-14-alkyldimethyl, N-Oxide					
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	0,266		Pseudokirchneriella subcapitata	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus


Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309


Page 8 de 10

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.acide lactique
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C3
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.acide lactique
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C3
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. lactic acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B
Groupe de ségrégation:	1 - acids

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 9 de 10

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. lactic acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: sans COV

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 15.

Abréviations et acronymes

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kalk Ex Plus

Date de révision: 16.10.2025

Code du produit: 2309

Page 10 de 10

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)